

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Contamination-grave-d-un-travailleur-EDF-devant>

Réseau Sortir du nucléaire > Presse > Nos communiqués de presse > **Contamination grave d'un travailleur : EDF devant la justice**

7 juin 2016

Contamination grave d'un travailleur : EDF devant la justice

Communiqué de presse commun du Réseau "Sortir du nucléaire" et de Sortir du nucléaire Berry-Giennois-Puisaye - 7 juin 2016

Le 28 mai 2011, un agent d'une entreprise prestataire d'EDF a été contaminé au niveau de la nuque lors de travaux à la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly (Loiret). Malgré l'importance de cette contamination, EDF ne l'a déclarée qu'en mars 2012 ! Pour dénoncer cette désinvolture inacceptable d'EDF vis-à-vis de la santé des travailleurs, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une citation directe à l'encontre d'EDF. L'audience aura lieu le 8 juin 2016, à 9h, au Tribunal correctionnel de Montargis. À cette occasion, un rassemblement aura lieu devant le Palais de justice.

Intervention de notre porte parole juridique sur France Inter au sujet de cette affaire

Un sous-traitant victime de l'industrie de l'atome

Le 28 mai 2011, à la centrale nucléaire de Dampierre-en-Burly, un travailleur d'une entreprise sous-traitante a été contaminé au niveau de la nuque. Le médecin du travail a évalué la dose reçue au niveau de sa peau à 194 millisieverts, soit à plus du tiers de la limite réglementaire annuelle.

Malgré l'importance de la contamination subie par le travailleur (qui a d'ailleurs fait l'objet d'un classement sur l'échelle INES des événements nucléaires), elle n'a été déclarée que le 2 mars 2012, soit plus de neuf mois après sa survenance, suite à un défaut de communication et d'organisation entre le service médical et le service prévention des risques de la centrale de Dampierre...

Un désintérêt scandaleux pour le sort des travailleurs qui doit être sanctionné

Cette déclaration tardive n'est pas une simple négligence : elle constitue un délit qui doit être sanctionné.

Ce n'est pas la première fois qu'EDF se retrouve en justice sur sa manière de traiter les travailleurs du nucléaire dans cette centrale. Rappelons qu'en septembre 2013, elle avait été condamnée pour faute inexcusable suite au décès par cancer du poumon d'un employé de la centrale de Dampierre-en-Burly [1].

Étant donné la gravité de la contamination subie, le Réseau "Sortir du nucléaire" a déposé une plainte le 13 juillet 2012 à l'encontre d'EDF. Cette affaire ayant été classée sans suite par le procureur de Montargis le 25 février 2014, nous avons déposé une citation directe à l'encontre d'EDF. L'audience aura lieu le 8 juin 2016, à 9h, au Tribunal correctionnel de Montargis. À cette occasion, le collectif Sortir du nucléaire Berry-Giennois-Puisaye annonce un rassemblement devant le Palais de justice à partir de 8h30.

Retrouvez l'ensemble du dossier juridique ici :

<https://www.sortirdunucleaire.org/Contamination-externe-d-un-agent-lors-d-une>

Pour en savoir plus sur la question des travailleurs du nucléaire :

<https://www.sortirdunucleaire.org/article42647>

Contacts presse :

Réseau "Sortir du nucléaire"

Etienne Ambroselli (avocat, sur place) - 06 09 30 80 67

Marie Frachisse (juriste) - 07 62 58 01 23

Marc Saint-Aroman : 05 61 35 11 06

SDN Berry-Giennois-Puisaye :

Françoise Pouzet (sur place) : 06 64 33 91 29

Chargée de communication : 06 64 66 01 23

Notes

[1] <https://www.lanouvellerepublique.fr/France-Monde/Actualite/Environnement/n/Contenus/Articles/2013/09/09/La-faute-inexcusable-de-la-centrale-nucleaire-EDF-1604852>